



53^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le changement climatique

Intervention du Luxembourg

27 juin 2022

Merci, Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et ma délégation remercie le Rapporteur spécial pour son rapport.

Monsieur Fry,

Votre rapport indique que 22,3 millions de personnes ont été déplacées en raison d'événements liés aux conditions météorologiques en 2021. Même s'il s'agit en grande majorité de déplacements internes, vous estimez le nombre des personnes devant quitter leur pays à plusieurs centaines de milliers par an.

À l'horizon 2050, les estimations les plus pessimistes laissent présager des déplacements forcés liés au climat d'un, deux, voire trois ordres de grandeur supérieurs. Notre dispositif de solidarité internationale n'est pas prêt pour gérer le déplacement international hypothétique de dizaines ou centaines de millions de personnes qui devraient fuir des zones – voire des pays entiers – devenus inhabitables. Nous n'avons même pas encore de définition internationale acceptée pour le statut de ces personnes. Il sera indispensable d'un côté de redoubler d'efforts pour la mitigation du changement climatique et de l'autre côté de mettre en place au plus vite une base légale internationale pour protéger les droits humains des déplacés du climat.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Nous avons bien entendu votre recommandation pour l'élaboration d'un Protocole facultatif à la Convention de 1951. Cela peut prendre beaucoup de temps. Mis à part des visas humanitaires et des financements spécifiques, y a-t-il d'autres mesures intermédiaires à considérer ? Quelles possibilités de coopérer avec d'autres titulaires des procédures spéciales ou organes conventionnels voyez-vous ici ?

Je vous remercie.

(244 mots – 1m30s)